

Herrlisheim Pour la première fois, un cognassier labellisé arbre remarquable au niveau national

À Herrlisheim, dans la rue du cimetière, Laurette et Thierry Matter entretiennent un jardin arboré et fleuri de plus de 120 mètres de longueur. Depuis le 4 mai, leur cognassier, qui surplombe ce couloir de verdure avec ses six mètres de haut, a été labellisé « Arbre remarquable de France ». Une première pour un cognassier à l'échelle nationale.

Dorian MAO - 16 août 2023 à 18:09 | mis à jour hier à 10:56 - Temps de lecture : 4 min |

Le 4 mai 2023, ce cognassier situé dans le jardin de Laurette et Thierry Matter, rue du Cimetière, à Herrlisheim, a été labellisé Arbre remarquable de France. C'est le premier cognassier à obtenir ce label. Photo DNA /Dorian MAO

Allongé sur sa chaise longue, à quelques pas du cognassier, Thierry Matter pointe du doigt les premiers coings naissant sur les branches : « Certaines années, à l'automne, les branches touchaient le sol tellement les fruits étaient gros ! » L'arbre est la pièce centrale de leur jardin fleuri et arboré de 120 mètres de longueur, situé rue du Cimetière à Herrlisheim. « C'est notre petit « coing » de paradis », plaisante le jeune retraité.



Le cognassier est soutenu par une structure en bois et une élingue pour éviter qu'il ne se fende. Photo DNA /Dorian MAO



Au pied du cognassier a été installé un panneau indiquant que l'arbre fait partie de l'inventaire départemental des arbres remarquables d'Alsace. Il a donc une double labellisation. Photo DNA /Dorian MAO

Haut de plus de six mètres, l'arbre est traversé par des câbles métalliques. « Il y a une dizaine d'années, le cognassier a commencé à se fendre, sans doute avec l'âge et à cause de son poids. J'ai contacté le service des espaces verts de Strasbourg pour savoir quoi faire, et ils m'ont conseillé de mettre en place une élingue pour maintenir le tronc et les branches entre elles », explique son propriétaire. Le couple Matter a aussi construit une structure en bois pour soutenir les plus grosses branches du cognassier.

Le cognassier a été labellisé le 4 mai

Tous ces aménagements n'ont pas empêché l'arbre d'être labellisé « Arbre remarquable de France » par l'association Arbres remarquables : bilan, recherche, études et sauvegarde (Arbres). C'est le premier cognassier à obtenir un label au niveau national. L'arbre a été planté par les grands-parents maternels de Laurette Matter dans les années 1930. « Je me souviens d'avoir grimpé dedans quand j'étais enfant », raconte-t-elle.

À l'origine de la labellisation, la découverte d'un potentiel futur projet immobilier sur une partie de leur terrain dans le plan local d'urbanisme de la commune. « Nous étions très en colère à l'époque. La labellisation du cognassier était très importante pour montrer l'importance de préserver la nature dans les villes et villages », souligne le couple. Le maire actuel de Herrlisheim, Serge Schaeffer, se veut toutefois rassurant : « Il n'y a aucun projet à court ou moyen terme sur ces terrains. »

« Près de 200 demandes de labellisations d'arbres chaque année »

Après presque six ans de procédure, une cérémonie en petit comité a eu lieu dans le jardin le 4 mai dernier pour officialiser la labellisation. « Nous n'avons pas vraiment hésité à le labelliser. Sa forme torturée et ses dimensions surprenantes nous ont tout de suite interpellés, détaille Georges Feterman, le président de l'association Arbres. Et puis le cadre est impressionnant. C'est vraiment le cognassier en son jardin. »

Entouré de quatre autres membres de l'organisation Arbres, il décide de labelliser ou non des arbres du territoire national. « Nous recevons près de 200 demandes de labellisations à l'année, et en moyenne, nous décidons d'accorder le label à la moitié », explique le président d'Arbres. Les critères de labellisation sont simples : l'âge de l'arbre, ses dimensions, son environnement et son histoire ou sa légende.

Le label est une protection symbolique

S'il n'a aucune reconnaissance juridique, le label porte néanmoins un poids moral et symbolique fort. « Lors d'une labellisation, le propriétaire du terrain où se situe l'arbre, généralement une collectivité locale ou un particulier, comme dans le cas du cognassier de Herrlisheim, signe une convention d'engagement de protection de l'arbre », explique Georges Feterman.

À sa connaissance, aucun arbre labellisé n'a été abattu depuis la création de l'association. « À chaque fois, nous essayons d'organiser une petite cérémonie, souvent en présence de scolaires, de politiques ou d'habitants du quartier pour créer une vraie valeur sentimentale autour de l'arbre en question. Ce label permet vraiment d'accentuer la protection du végétal pendant des années », poursuit-il.

Des visites du jardin sont possibles

Depuis la labellisation, le couple Matter souhaite faire découvrir son jardin et le cognassier au plus grand nombre. Les deux retraités proposent des visites sur rendez-vous dans leur jardin. Les pieds dans l'herbe et accueillent des Ehpads et des instituts médico-éducatifs. « Ces rencontres sont vraiment l'occasion de créer des moments d'émotions et de partage, et tout ça grâce au jardin », confie Laurette.

Début juillet, le couple a ainsi accueilli pour la première fois les enfants du centre de loisirs de Herrlisheim. À l'évocation de cette rencontre estivale, Thierry se souvient d'une anecdote : « Au moment de la présentation, je pose la question aux enfants : quel est le nom de l'arbre qui donne des coings ? Et là, l'un d'eux s'est écrié spontanément : C'est Leboncoin® ! ».

Il est possible de visiter le jardin de Laurette et Thierry Matter sur rendez-vous, au 06 45 80 66 90.
